

## Annexe n°3a : Notice Sanitaire

Rappel : conformément à la circulaire préfectorale du 28 septembre 2007 concernant les obligations en matière d'assainissement dans l'élaboration des documents d'urbanisme, le présent PLU comporte une notice sanitaire visant à s'assurer que la capacité des réseaux actuels répond à l'objectif de développement fixé dans le PADD.

### **1- ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**

La commune de Saint Georges de Baroille dispose d'un zonage d'assainissement collectif et non collectif réalisé en 2000 par le bureau d'études A.E.C. Ce zonage ainsi que l'étude diagnostic sont joints au PLU, en annexe n°3b et 3c.

#### **■ Assainissement collectif et traitement des eaux usées**

Deux secteurs sont desservis par un réseau d'assainissement collectif (cf. diagnostic - Fonctionnement urbain) :

##### **Le bourg :**

D'un linéaire de 2,45 km, ce réseau d'assainissement est de type séparatif. Ce dernier collectait en 2011 lors du rapport 2012 de la MAGE, 136 habitants (estimation).

Les eaux usées collectées par ce réseau sont dirigées vers une station d'épuration de type filtre planté de roseaux mise en service en 2007.

##### Principales caractéristiques de la station d'épuration

Nom de la station d'épuration	Bourg
Maître d'ouvrage	Commune de St Georges de Baroille
Date de mise en service	01/01/2007
Localisation	lieu-dit « Les Grandes Côtes»
Type de station	filtre planté de roseaux
Capacité nominale de traitement	300 EH
Charge en EH (en %)	45,2 %
Volume journalier admissible (en m <sup>3</sup> /j)	45 m <sup>3</sup> /j
Flux de pollution nominale en DBO5	18 kg de DBO5 /j
Nombre d'abonnés assainissement en 2012	59 abonnés
Performances de la station d'épuration	Bon développement des roseaux ; La capacité hydraulique de la station est très régulièrement dépassée ; Excellente qualité du rejet
Problèmes éventuels observés pour la station	Le réseau récupère d'importantes entrées d'eaux parasites
Marge hydraulique de la station (en m <sup>3</sup> /j)	49,9% ou 22,4 m <sup>3</sup> /j
Marge en traitement de la station (en kg de DBO5/j)	68,7% ou 12,4 kg de DBO5/j

##### Principales caractéristiques des réseaux eaux usées

Réalisation de l'étude diagnostic	oui - réalisation en 2000
Type de réseau	100% séparatif
Linéaire en km	2,45 km
Déversoir d'orage	déversoir sur réseau - Place du Monument aux Morts charge < 120 kg de DBO5



## Annexe n°3a : Notice Sanitaire

### **Le secteur « Pierre Bleue » :**

Représentant un linéaire de 0,8 km, ce réseau est de type unitaire et regroupe 27 habitants d'après le rapport de la MAGE de 2012. Les eaux collectées sont traitées par une station d'épuration de type lagunes mise en service en 1983.

#### Principales caractéristiques de la station d'épuration

Nom de la station d'épuration	Pierre Bleue
Maître d'ouvrage	Commune de St Georges de Baroille
Date de mise en service	01/01/1983
Localisation	Lieu-dit «Pierre Bleue»
Type de station	Lagunage 1 bassin
Capacité actuelle de traitement (capacité nominale)	64 EH
Charge en EH (en %)	42,1 %
Volume journalier admissible (en m <sup>3</sup> /j)	9,6 m <sup>3</sup> /j
Flux nominale en DBO5	3,84 kg de DBO5/j
Nombre d'abonnés assainissement 2012	11 abonnés
Performances de la station d'épuration	qualité du rejet est excellente. Ces bons résultats s'expliquent par le faible nombre d'abonné raccordé et la dilution de l'effluent brut
Problèmes éventuels observés pour la station	intrusions d'eaux claires (drainage de terrain) suspectées (présence d'une mare à proximité du réseau) Lagune jamais curée
Marge hydraulique de la station (en m <sup>3</sup> /j)	57,9% ou 5,55 m <sup>3</sup> /j
Marge en traitement de la station (en kg de DBO5/j)	57,9% ou 2,22 kg de DBO5/j

#### Principales caractéristiques des réseaux eaux usées

Réalisation de l'étude diagnostic	oui - réalisation en 2000
Type de réseau	100% unitaire
Linéaire en km	0,8 km

### **SYNTHESE CAPACITE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Disposant de deux stations d'épuration dont les capacités nominales maximales ne sont pas atteintes (il reste encore 55% sur la STEP de type filtre planté de roseaux), la commune de Saint Georges de Baroille dispose de réseaux d'assainissement collectif suffisant pour accueillir les 19 logements projetés d'ici 2023 (soit un gain supplémentaire de 45 habitants - taille des ménages projetées : 2,23 habitants/logement)**

	SITUATION ACTUELLE		SITUATION A TERME (2023)	
	Domestiques	Industriels	Domestiques	Industriels
Nombre d'équivalents habitants	Bourg : 136 EH	néant	Bourg : 181 EH	néant
	Pierre Bleue : 27 EH	néant	Pierre Bleue : 27 EH	néant
<b>TOTAL</b>	<b>163 EH</b>	<b>néant</b>	<b>208 EH</b>	<b>néant</b>



## Annexe n°3a : Notice Sanitaire

### ■ Assainissement non collectif

Une carte de l'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée lors du zonage d'assainissement collectif et non collectif, en 2000. Cette dernière ainsi que le diagnostic ayant permis d'identifier l'aptitude des sols sont joints au présent PLU en annexe n°3c.

Le système d'assainissement non collectif représentait ,en 2012, 109 habitations.

## 2- EAU POTABLE

### ■ Compétence

La commune de St Georges de Baroille a délégué sa compétence « eau potable » au Syndicat Intercommunal de la BOMBARDE. Ce dernier regroupe 35 communes.

### ■ Ressources en eau potable :

Les ressources du syndicat sont constituées :

- du barrage de la Chaux dans les Monts de la Madeleine ;
- d'une prise d'eau en rivière sur le Boën (commune de la Tuillière)

Le syndicat bénéficie en outre d'import d'eau :

- St Bonnet le Courreau permet d'alimenter certains hameaux du syndicat situés sur les communes de Trelins, Marcilly le Château et Marcoux (réseaux indépendants du réseau du syndicat) ;
- SIE du Lignon : import/export en secours limité à 8l/s ;
- Boën : import permanent et export en secours.

### ■ Réseau de distribution

La station de traitement a été mise en service en 1957 (extension de la capacité de traitement en 1994). Elle traite les eaux de 2 ressources (cf. paragraphe ci-dessus). Sa capacité nominale est de 400 m<sup>3</sup>/h.

L'ensemble du réseau du syndicat de la Bombarde dispose de 16 437 m<sup>3</sup> de capacité de stockage (52 réservoirs).

La structure initiale du réseau date de plus de 60 ans et le linéaire global atteint 988 kilomètres.

Le rendement du réseau en 2011 était de 74,4%.

### ■ Principales problématiques liées à l'eau potable

Les travaux pour rehausser la digue du barrage et augmenter sa capacité de 100 000 m<sup>3</sup> ont été réalisés mais leur effet sera compensé par la réduction de la capacité de prélèvement en 2014 (application des débits minimum biologiques).

L'étude adéquation besoins ressources engagée (CTD A89) et l'étude menée par l'inter-SCOT Sornin/Roannais montrent que le syndicat connaît des insuffisances quantitatives de ressources en eau en étiages sévères (notamment celui de 2003).

Le syndicat étudie la possibilité d'apport d'eau brute sur la station de traitement du Gué de la Chaux directement depuis les barrages du Rouchain alimentant le Syndicat Roannais de l'Eau. Cette solution présenterait le mérite de sécuriser l'alimentation de la totalité des communes du Syndicat. Le Syndicat de la Bombarde pourrait également recevoir un apport d'eau au niveau du réservoir de St Georges de Baroille en provenance du SIE des Monts du Lyonnais (sécurisation de la partie basse du SIE de la Bombarde). La sécurisation de l'alimentation en eau nécessite d'importants travaux sur les réseaux.



## Annexe n°3a : Notice Sanitaire

A l'échelle de la commune de St Georges de Baroille, aucune difficulté particulière n'a été soulevée par le SIE de la Bombarde lors des réunions de travail.  
Le réseau d'eau potable actuel permet d'accueillir 19 habitations supplémentaires

### **3- DEFENSE INCENDIE**

**La commune de Saint Georges de Baroille dispose de 7 poteaux incendie** (cf. carte de la défense incendie jointe au PLU en annexe n°3e)

### **4- EAUX PLUVIALES**

La commune n'a pas encore établi le zonage d'assainissement pluvial prescrit en application de la Loi sur l'Eau de 1992 et transcrite dans l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doit déterminer :

- les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser le ruissellement des eaux pluviales ;
- les zones où des mesures doivent être prises pour maîtriser la pollution par les eaux pluviales collectées.

Couverte par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire en Rhône-Alpes, approuvé en octobre 2013, la commune de Saint Georges de Baroille dispose d'un délai de 5 ans pour réaliser son zonage d'assainissement pluvial. Une fois celui-ci élaboré, la commune disposera d'un délai de 2 ans pour l'intégrer à son Plan Local d'Urbanisme.

### **5- RESEAUX SECS**

Une étude sera réalisée dans le cadre de la convention signée entre la commune et le SIEL une fois le plan de zonage du PLU approuvé.

